

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

La Profession Médicale vs. M. Tarte, *Medicus et alias*

Nos lecteurs ne sont pas sans avoir entendu parler de la discussion qui s'est déroulée dans nos journaux quotidiens, quelque temps avant l'assemblée du 25 septembre, à propos de l'incompétence de certains médecins et des élections du bureau provincial. Tous ont dû lire au moins l'article de M. Tarte. Le sujet discuté a trop d'importance pour que nous le laissions passer sous silence ; nous croyons de notre devoir de résumer dans cette revue ce qui s'est dit de part et d'autre, et de formuler ensuite notre opinion personnelle.

Le député de l'Islet, rendant compte de la réunion de l'Association Médicale du Canada à Kingston, dans un éditorial que publiait le *Cultivateur* du 5 septembre et que *La Presse* du même jour reproduisait, en profitait pour reprocher à la profession de laisser les médecins indignes de leur art "continuer à exercer sans être justifiables de qui que ce soit" et de n'avoir pas, comme les avocats, "une organisation qui veillât sur la conduite de ses membres et fut une protection pour la société." La discipline, disait-il, fait déplorablement défaut, et les sommités médicales, tout en admettant les faits, ne font rien pour porter remède à cette effroyable situation." Comme conclusion, M. Tarte accusait formellement le corps médical de ne pas faire son devoir envers la société.

Il était clair qu'un article aussi énergique et aussi précis ne pouvait pas rester sans réponse. Aussi, dès le samedi 7 septembre, le *Monde* publiait sous forme d'interviews l'opinion des Drs Brosseau, Hingston et Beausoleil, et ce qui prouve que M. Tarte avait frappé juste, c'est que ces trois médecins avouaient que le député de l'Islet avait raison. Le secrétaire du bureau provincial, le Dr Brosseau, louait le collège d'avoir pris le contrôle des examens à l'étude et à la pratique et l'excusait de n'avoir pu former un jury médical en disant que le bill préparé à cet effet par feu l'avocat Doutré avait été rejeté par le parlement. Il admettait que la chose était bien malheureuse. Sir W. Hingston constatait les lacunes qui existent dans notre corporation, et les assimilait à celles qui existent dans toute corporation analogue. Le Dr Beausoleil, tout en admettant le bien fondé des accusations, prétendait que la société peut recourir aux tribunaux civils ; que si un grand nombre de médecins sont ignorants, cela dépend de nos professeurs d'université qui ne sont pas à la hauteur de la situation, et qu'enfin la législature repousse chaque fois